

SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 19 MARS 2021

n° 05-2021

Débat des Orientations Budgétaires 2021

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni, Vendredi 19 mars 2021 à **14 heures à SAINT-LO** au Conseil départemental, en salle audio en présentiel, et visioconférence, sur convocation du 11 mars 2021.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.
Secrétaire de séance : M. Loïc RENIMEL.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

M. André DENOT en présentiel	Conseiller départemental Président du SMPH
M. Jean-Claude BRAUD en présentiel	Conseiller départemental 4 ^{ème} Vice-Président du SMPH
Mme Malika CHERRIERE en visioconférence	Conseillère régionale 1 ^{ère} Vice-Présidente
M. Jean-Manuel COUSIN en visioconférence	Conseiller régional
M. Mickaël GRANDIN en visioconférence	Conseiller communautaire Saint-Lô Agglo 2 ^{ème} Vice-Président du SMPH
M. Loïc RENIMEL en présentiel	Conseiller communautaire Saint-Lô Agglo
Mme Emmanuelle LEJEUNE en présentiel	Maire de Saint-Lô 2 ^{ème} Vice-Présidente du SMPH

Membres suppléants

Mme Marie-Pierre FAUVEL en visioconférence	Conseillère départementale
Mme Isabelle VANDENBERGHE en présentiel	Conseillère régionale

EXCUSES :

Membres titulaires :

Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale Représentée par M. Jean-Manuel COUSIN
M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE	Conseiller départemental Représenté par Mme Marie-Pierre FAUVEL
Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale Ville de Saint-Lô A quitté la séance à 15h46

Débat des Orientations Budgétaires (DOB) 2021

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport du Comité du SMPH du 19 mars 2021 ;

Vu les dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales faisant obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants de tenir un Débat d'Orientations Budgétaires dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, obligation étendue aux établissements publics comptant parmi leurs membres une ou plusieurs collectivités de plus de 3 500 habitants ;

Après en avoir débattu spécifiquement,

Les élus du Comité syndical donnent acte au Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de sa communication relative aux Orientations Budgétaires 2021.

Le rapport des orientations budgétaires 2021 **figure en annexe.**

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,

André DENOT



"affiché le"

09 AVR. 2021



Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô

Réunion du Comité Syndical
Vendredi 19 mars 2021 à 14 heures
 Maison du Département à SAINT-LO
 (salle audio)

Débat d'Orientations Budgétaires 2021

Le budget du SMPH est particulièrement impacté par les conséquences de l'incendie du 12 juillet 2019 et par les impacts de la crise sanitaire.

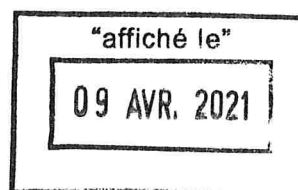
1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	BUDGET 2020	OB 2021
011 - Charges à caractère général	1 151 700,00 €	696 550,00 €
012 - Charges de personnel	1 031 215,00 €	1 053 400,00 €
65 - Charges de gestion courantes	60 000,00 €	85 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €	5 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	5 442,50 €	5 000,00 €
021 - Virement à la section d'investissement (opérations d'ordre)	50 000,00 €	- €
042 - Dotation aux amortissements (opérations d'ordre)	734 313,85 €	743 112,32 €
Total des dépenses de fonctionnement	3 037 671,35 €	2 588 062,32 €

RECETTES	BUDGET 2020	OB 2021
002 - Excédent de fonctionnement reporté	515 485,66 €	2 252 537,81 €
013 - Atténuations de charges	- €	28 670,00 €
70 - Produit des services et ventes diverses	601 620,00 €	513 000,00 €
74 - Participations	921 000,00 €	760 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courantes	298 370,00 €	322 000,00 €
042 - Quote-part des subventions d'investissement transférées (opérations d'ordre)	701 195,69 €	711 476,37 €
Totale des recettes de fonctionnement	3 037 671,35 €	4 587 684,18 €

Recettes de fonctionnement hors excédent reporté

2 335 146,37 €



A – RECETTES

Les recettes de fonctionnement du SMPH se composent principalement des participations statutaires des collectivités membres et des produits liés aux différentes activités réalisées par le pôle hippique.

Elles s'élèvent dans le cadre de ces orientations budgétaires, hors résultat reporté, à **2 335 146,37 euros**.

Ces orientations budgétaires sont construites avec des participations statutaires constantes, s'élevant à **650 000 euros**. Conformément aux statuts, les participations statutaires sont fixées comme suit :

- 30 % soit 195 000 euros à la charge du Département de la Manche ;
- 30 % soit 195 000 euros à la charge de la Région Normandie ;
- 20 % soit 130 000 euros à la charge de Saint-Lô Agglo ;
- 20 % soit 130 000 euros à la charge de la ville de Saint-Lô.

Vient s'ajouter à ces participations, le financement de l'étude stratégique par les collectivités membres pour un montant de **40 000 euros**.

Les participations de l'institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) s'élèvent à **65 000 euros** :

- Pour la dernière année, le SMPH recevra le remboursement de la mise à disposition des agents de l'IFCE, pour un montant de 35 000 euros. La mise à disposition des agents de l'IFCE prenant fin le 30 avril, trois agents intègrent les effectifs du pôle hippique le 1^{er} avril 2021.
- Dans le cadre du soutien de la filière équine, l'IFCE octroie une subvention de fonctionnement au SMPH d'un montant de 30 000 euros en 2021.

Vient s'ajouter une participation du Collège Pasteur pour un montant de **5 000 euros** au titre du centre équestre.

Les produits des activités du pôle hippique s'élèvent à **830 000 euros**. Ils se décomposent ainsi :

- 317 000 euros pour les locations ;
- 48 200 euros pour les ventes diverses ;
- 222 300 euros pour les prestations ;
- 230 000 euros pour le centre équestre ;
- 12 500 euros pour les prestations de technicien d'insémination.

Ces recettes sont fortement impactées par l'obligation d'annuler des événements en raison de la crise de sanitaire. Pour la construction de ces orientations budgétaires, il a été pris en compte, en recettes, l'annulation des manifestations suivantes pour un montant total de 68 300 euros :

- le salon du trot en Normandie du conseil des chevaux de Normandie (10 000 euros)
- le concours CSO pro 1 de Clipmyhorse (16 300 euros)
- la world cup de horse ball du NHS (28 000 euros)
- les concours Ponam de janvier et février du centre équestre du pôle (7 000 euros)
- le concours régional de horse ball de janvier (2 000 euros)
- la tournée des as de janvier du centre équestre (5 000 euros).

Le salon des étalons est également annulé : l'impact budgétaire est 118 000 euros de recettes et 105 000 euros en dépenses (soit 11 000 euros en net).

Le manque à gagner lié à la crise sanitaire est donc de 79 300 euros dans la construction des orientations budgétaires.

Sans pouvoir anticiper les impacts de la crise sanitaire sur l'ensemble de la programmation des événements du SMPH, des incertitudes supplémentaires viennent s'ajouter en raison d'une autre pandémie. En effet, au moment de la rédaction de ce rapport, les concours et rassemblements équestres sont suspendus jusqu'à fin mars sur tout le territoire métropolitain en raison d'une épidémie de rhinopneumonie chez les équidés.

Les autres recettes concernent :

- des remboursements de frais de personnel pour un montant de **28 670 euros** ;
- la participation des agents aux tickets restaurant pour un montant de **5 000 euros**.

Les dotations aux amortissements, en opérations d'ordre, s'élèvent à **711 476,37 euros**.

L'excédent reporté, d'un montant de **2 252 537,81 euros** est exceptionnellement élevé en raison de la perception du solde de l'indemnité de l'assurance, suite à l'incendie du 12 juillet 2019, d'un montant de 1 979 654 euros. Ce versement est venu s'ajouter au premier acompte versé en 2019 de 500 000 euros.

Etant donné, que le projet de reconstruction des écuries 3 et 4, détruites par l'incendie, est toujours en réflexion, le budget primitif 2021 vous sera proposé en suréquilibre. Le moment venu, nous pourrions inscrire les dépenses de reconstruction en investissement et les financer en partie grâce à cet excédent.

Point sur les dépenses liées à l'incendie :

298 098,69 euros de dépenses ont déjà été réalisées (204 634,95 euros en 2019 et 93 463,74 euros en 2020) et 110 671,38 euros sont engagées. Il reste donc 2 181 546,31 euros pour financer les dépenses engagées et les futures dépenses de reconstruction.

Si on neutralise l'impact de l'incendie, le résultat de l'exercice 2020 s'élèverait à -208 701,81 euros, ayant pour conséquence un résultat de clôture, hors incendie, de 70 991,50 euros.

Ce résultat, hors incendie, a fortement été impacté par la baisse des recettes en 2020 liée à l'annulation de manifestations en raison de la crise sanitaire pour un montant évalué à environ 200 000 euros :

- 145 220 euros liés à l'annulation ou à la modification de manifestations (détail joint en annexe) ;
- 12 000 euros de recettes budgétées pour la location de salles de réception pour des événements de diversification pour lesquelles il n'y a plus eu de demandes (assemblées générales, séminaires, événements culturels ...) ;
- 42 126,29 euros de recettes budgétées non réalisées sur l'activité du centre équestre. Les heures non consommées pendant le confinement au premier semestre ont, en effet, dû être reportées sur la rentrée de septembre, ce qui a limité l'effet d'une augmentation sensible des adhésions (+13%).

A ces sommes, vient s'ajouter un manque à gagner de 25 000 euros de recettes dû à l'impossibilité de louer les 24 boxes de l'écurie 4 en 2020.

Ce sont donc 225 000 euros qui manquent pour participer au financement de l'exercice 2021.

B – DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent dans le cadre de ces orientations budgétaires à **2 588 062,32 euros**.

1 – Les charges de personnel

Le principal poste de dépenses est celui des charges de personnel. Il s'élève à **1 053 400 euros**.

Ce poste est en forte progression (1 016 215 euros en 2020, montant retraité de l'assurance statutaire*) en raison de dépenses qui auraient dû impacter 2020 pour un montant de **87 100 euros**. Ces dépenses sont les suivantes :

- la facturation de la mise à disposition des agents de la ville de Saint-Lô pour un montant prévu de 30 000 euros ;
- la facturation du 2^{ème} semestre de la mise à disposition des agents de la direction départementale du patrimoine pour un montant de 13 100 euros ;
- la facturation du 2^{ème} semestre de la mise à disposition des agents du service mutualisation des fonctions support des satellites et de la direction des ressources humaines pour un montant de 36 000 euros ;
- la facturation d'une partie du solde du 2^{ème} semestre de la mise à disposition des agents de l'IFCE pour un montant de 8 000 euros.

Sans ces coûts liés à 2020, les charges de personnel se seraient élevées aux alentours de 966 300 euros.

L'enveloppe dédiée aux remboursements des mises à disposition d'agents pour 2021 s'élève à **179 200 euros** :

- Les agents de l'IFCE : la mise à disposition des 4 agents de l'IFCE prenant fin au 30 avril 2021, il convient de prévoir le remboursement prorata temporis pour un montant évalué à 51 000 euros. Trois agents intègrent le syndicat mixte au 1^{er} avril 2021 ;
- Les agents du Département de la Manche. Cela concerne la direction du patrimoine départemental pour un montant de 26 200 euros, le service mutualisation des fonctions support des satellites et la direction des ressources humaines pour un montant de 72 000 euros.
- Les agents de la ville de Saint-Lô pour l'entretien des espaces verts pour un montant de 30 000 euros.

Vient s'ajouter à cette enveloppe, un montant de **34 200 euros** pour les remplacements. Cette dépense est partiellement compensée par des remboursements de l'assurance statutaire prévus à hauteur de 20 000 euros en recettes.

Pour la rémunération des agents du SMPH, il est prévu une enveloppe de **732 400 euros**. Cette enveloppe est en augmentation de 21,5% (602 715 euros au BP 2020) en raison de l'évolution des échelons des agents (+ 54 000 euros) et de l'intégration des trois agents de l'IFCE (+ 101 000 euros). Il est à noter que le SMPH ne fera pas appel à des alternants cette année (budget de 25 000 euros au BP 2020).

L'IFCE prendra en charge le différentiel de rémunération liées aux régimes statutaires des agents intégrés au 1^{er} avril 2021, soit une somme de 8 670 euros prévue en recettes. Cette disposition reste à formaliser dans une convention.

S'ajoutent divers frais pour un montant de **20 500 euros** :

- 1 500 euros pour la médecine du travail ;
- 18 000 euros pour les tickets restaurant : il est à noter que des commandes de tickets restaurant ont été effectuées en trop en 2020 et feront l'objet d'un remboursement en 2021 ;
- 1 000 euros de chèques cadeaux : il vous est proposé d'octroyer des chèques cadeaux aux agents du SMPH pour un montant maximum de 50 euros par agent.

* Il est à noter une erreur d'imputation des charges d'assurance statutaire. Celles-ci étaient prévues en charges de personnel dans le budget du SMPH alors qu'elles s'imputent en charges à caractère général.

2 – Les charges à caractère général

Afin d'assurer **le fonctionnement du SMPH**, il est prévu **une enveloppe de 696 550 euros** (contre 911 224,54 euros réalisés en 2020).

Cette enveloppe est impactée par l'annulation de manifestations en raison de la crise sanitaire (125 000 euros de dépenses dont 105 000 euros pour le salon des étalons) et par la diminution des dépenses projetées de 93 500 euros par rapport au réalisé 2020 (dont 70 000 euros de dépenses d'entretien).

Dans le détail, il est prévu :

- **304 200 euros** pour les achats dont 138 000 euros pour les fluides, 135 000 euros pour l'entretien des chevaux (paille, foin, alimentation...);

- **230 350 euros** pour les prestations de services dont 45 000 euros de locations mobilières (avec notamment les contrats en locations de deux tracteurs et d'une chargeuse pour un montant de 17 370 euros), 80 000 euros pour l'entretien des terrains, des bâtiments et du matériel, 42 000 euros pour les assurances (dont l'assurance statutaire pour 15 000 euros), 24 350 euros pour l'étude stratégique menée par le cabinet PARCOURS, 20 000 euros pour le contrat de prestation de service (enlèvement du fumier et des déchets), 12 000 euros pour la maintenance informatique ;

- **136 500 euros** pour les autres charges dont 60 000 euros pour l'organisation des manifestations (rémunérations diverses pour les juges de concours, le chronométrage, chefs de piste, transmission en streaming, prestations hôtelières, publicité, réalisation d'affiches...), 25 000 euros pour les frais de télécommunication et d'affranchissement, 20 500 euros pour le nettoyage des locaux, 11 000 euros pour les frais de missions, de déplacement et de réceptions ;

- **25 500 euros** pour les impôts (taxe foncière et frais d'immatriculation des véhicules).

3 – Les autres charges

Le comptable public a transmis une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables qui vous sera soumise lors du prochain comité. Une enveloppe de **25 000 euros** est prévue à cet effet.

Le compte FFE centralise toutes les opérations financières liées aux compétitions et au centre équestre : engagements des chevaux et gains éventuels, enregistrements de licences, de cotisations. Les mouvements sur le compte FFE se compensent : les dépenses sont déduites des recettes. Or ce fonctionnement n'est pas en adéquation avec les principes de la comptabilité publique : le comptable public doit retracer l'ensemble des mouvements en dépenses (cotisation du centre équestre à la FFE, paiement des gains, des engagements...) et l'ensemble de mouvements en recettes (engagements aux concours organisés, réservations des boxes...) sans faire de compensation.

Il convient de prévoir la dépense du compte FFE au chapitre 65 pour un montant de **60 000 euros**. Les recettes se retrouvent quant à elles dans les produits d'activité du SMPH (locations, prestations et centre équestre).

Une enveloppe de dépenses imprévues est prévue à hauteur de **5 000 euros** ainsi qu'une enveloppe de **5 000 euros** pour des annulations de titres sur exercice antérieur.

Les dotations aux amortissements sont, quant à elles, d'un montant de **743 112,32 euros**.

La section de fonctionnement, avec des dépenses de 2 588 062,32 euros et des recettes, hors résultat, de 2 335 146,47 euros, serait pour 2021 en déséquilibre de -252 915,95 euros.

Comme il a été vu précédemment le résultat de clôture à fin 2020, serait de 70 991,50 euros.

Le Syndicat mixte se retrouverait dans l'incapacité de faire face à ces besoins de financement qui vu le contexte pourrait encore s'aggraver.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	BUDGET 2020	OB 2021
20 - Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	1 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	105 992,11 €	152 963,61 €
23 - Immobilisations en cours	845 944,00 €	869 195,79 €
020 - Dépenses imprévues	- €	63 028,78 €
040 - Reprises sur autofinancement antérieur (opérations d'ordre)	701 195,69 €	711 476,37 €
Total des dépenses d'investissement	1 658 131,80 €	1 797 664,55 €

RECETTES	BUDGET 2020	OB 2021
001 - Solde d'exécution reporté	293 817,95 €	554 552,23 €
13 - Subventions	580 000,00 €	500 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement (opérations d'ordre)	50 000,00 €	- €
040 - Amortissements des immobilisations (opérations d'ordre)	734 313,85 €	743 112,32 €
Total des recettes d'investissement	1 658 131,80 €	1 797 664,55 €

A. RECETTES

Les besoins de financement de la section d'investissement sont principalement couverts par les subventions des collectivités membres et le report du résultat N-1.

Les collectivités membres subventionnent le plan pluriannuel d'investissement (PPI) et les investissements courants du pôle hippique à hauteur de **500 000 euros** :

- 30 % soit 150 000 euros à la charge du Département de la Manche ;
- 30 % soit 150 000 euros à la charge de la Région Normandie ;
- 20 % soit 100 000 euros à la charge de Saint-Lô Agglo ;
- 20 % soit 100 000 euros à la charge de la ville de Saint-Lô.

L'excédent d'investissement reporté s'établit, dans l'attente du vote du compte administratif, à **554 552,23 euros**.

Les opérations d'ordre liées aux amortissements sont quant à elles de **734 112,32 euros**.

B. Dépenses

Les dépenses d'investissement du SMPH s'élèvent à **1 797 664,55 euros** dont 149 859,40 euros de report de l'exercice 2020.

1 – Les investissements courants

Comme chaque année, il est prévu une enveloppe de **100 000 euros** pour les investissements courants du SMPH dont voici le détail prévisionnel :

Matériels audio, vidéo, téléphoniques	3 000 €
Matériels informatiques	5 000 €
Logiciels	1 000 €
Obstacles	17 000 €
Equipement jury piste	8 000 €
Ameublement	12 000 €
Cheptel	12 000 €
Mobilier urbain	7 000 €
Véhicule	15 000 €
Equipement chauffage, électricité, éclairage	12 000 €
Divers	5 000 €
TOTAL	100 000 €

Je vous propose de prévoir une enveloppe supplémentaire de **40 000 euros** pour remplacer le télescopique du SMPH, arrivé en fin de vie.

2 – Le plan pluriannuel d'investissement

La programmation de travaux dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement (PPI) est la suivante :

DESIGNATION DES TRAVAUX PRIORITAIRES POUR 2021		Montant HT
ECLAIRAGE DU HALL DU CPE	Eclairage du hall et des tribunes du CPE	
AGRANDISSEMENT DE LA CARRIERE URIEL	Déconstruction du bâtiment des juges et des tribunes	25 000,00 €
	Terrassement, modifications et déplacement des réseaux EP	200 000,00 €
	recherche amiante et plomb, CT et SPS consultation	65 300,00 €
REFECTION DES CHEMINS DU HARAS	Refection des chemins et reprises en enrobés	55 000,00 €
CONSTRUCTION DE 24 BOXES DANS PROLONGEMENT DU CENTRE EQUESTRE	Agrandissement du barn existant de 6 travées de 4 boxes	266 000,00 €
	Agrandissement du barn existant de 6 travées de 4 boxes - maîtrise d'œuvre et SPS	43 000,00 €
DEMOLITION DES ANCIENS BOX SOUS CPE POUR STOCKAGE DES BARRES DE SAUT	Ouverture d'une baie pour accès aux tracteurs coté carrière Heurtaux	3 000,00 €
	Démolition des murs des box et protection des poteaux	6 000,00 €
	Fourniture et mise en place d'une porte	5 000,00 €
CONSTRUCTION DE 24 BOXES DANS PROLONGEMENT DU CENTRE EQUESTRE	terrassement, aménagement parking et création fumière	65 000,00 €
TOTAL 2021		733 300,00 €

DESIGNATION DES TRAVAUX PRIORITAIRES POUR 2022		Montant HT
CONSTRUCTION D'UN LOCAL DE STOCKAGE ET D'UNE AIRE DE LAVAGE COTE MANEGE DE LA GOURMETTE	Construction d'un local de stockage	60 000,00 €
	Création d'une aire de lavage et réseaux	15 000,00 €
	Local stockage, aire de lavage et couverture ; maîtrise d'œuvre CT et SPS	27 000,00 €
AGRANDISSEMENT DE LA CARRIERE URIEL	Déplacement de l'armoire électrique dans le nouveau bureau des juges compris alimentations	6 000,00 €
	Aménagement de la couche de travail	42 000,00 €
	Remplacement des lisses	30 000,00 €
	cabine de jury mobile (3)	48 000,00 €
TOTAL 2022		228 000,00 €

Il convient donc de prévoir **733 300 euros** de crédits de paiement pour le PPI.

3 – les autres dépenses

S'ajoutent à l'ensemble de ces dépenses les reports pour un montant total de **149 859,40 euros**.

Les opérations comptables liées aux amortissements s'élèvent à **711 476,37 euros**.

Afin d'équilibrer ces orientations budgétaires, les dépenses imprévues sont portées à **63 028,78 euros**. Elles pourront être mobilisées en fonction de l'avancée du PPI.

Le comité syndical est invité à en prendre acte.